

L'observatoire numérique 2017

EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

PAR LE THINK TANK RENAISSANCE NUMERIQUE — février 2017

OUI POUR
UNE FRANCE
NUMÉRIQUE ?

Les mesures des candidats
sur travail, emploi et nu-
mérique



Récapitulatif des propositions en matière d'emploi et de formation professionnelle

Candidat	Propositions emploi	Propositions numériques	Total
François Fillon	17	133	778
Benoît Hamon	4	18	345
Emmanuel Macron	7	85	588
Marine Le Pen	1	10	144
Jean-Luc Mélenchon	0	31	-

François Fillon

Sur 133 propositions numériques, 17 concernent l'emploi et la formation professionnelle.

- Créer une plate-forme numérique de compétences ouverte à la fois aux plus de 50 ans et aux retraités.
- Créer un statut juridique de prestataire indépendant pour les auto-entrepreneurs : demandé par l'auto-entrepreneur et irrévocable pendant 3 ans (sauf signature d'un contrat de travail, départ en retraite, liquidation de l'activité).
- Mettre en place une assurance des entrepreneurs individuels en cas de perte d'activité.
- Encourager le télétravail.
- Permettre à tous les jeunes de devenir auto-entrepreneurs dès 16 ans, sans condition d'émancipation.
- Créer une Caisse de Protection des Indépendants, avec des démarches en ligne, basé sur le temps réel, mois par mois.
- Aider les indépendants à se constituer un patrimoine immatériel (étudier la portabilité du capital immatériel co-construit avec les plateformes collaboratives).
- Encourager l'auto-entrepreneuriat qui a été un succès à ses débuts (près d'un million d'auto-entrepreneurs en 2014) : revenir au régime initial et supprimer les contraintes législatives posées par la loi Pinel de janvier 2015 (stage préalable à l'installation).
- Réformer le régime social des indépendants (RSI) : donner à l'organisme de gestion la responsabilité globale de la protection des indépendants et simplifier son fonctionnement.
- Améliorer la protection sociale des indépendants : faire supporter une partie du coût de la protection de la perte d'activité par les donneurs d'ordre et créer de ce fait une caisse d'assurance chômage équilibrée et spécifique.
- Permettre le recrutement des travailleurs indépendants sans possibilité de requalification pendant 3 ans, pour les nouvelles activités.
- S'appuyer sur notre écosystème numérique pour mettre fin au « culte du diplôme » et faire du numérique un vecteur de formation et d'évolution professionnelle
- Repenser l'enseignement des matières générales dans les filières professionnelles pour assurer la pertinence d'un socle pédagogique qui garantisse l'employabilité future des jeunes et leur permette de passer davantage de temps dans un environnement professionnel.
- Former des professeurs spécialisés et enseigner l'informatique avec une démarche ciblée et adaptée dans chaque cycle.
- Mettre en place d'un CAPES informatique.
- Mettre en place des modules de formation (MOOC et webinars) dans le cloud pour permettre aux petites et moyennes entreprises de s'établir sur Internet. La « gamification » dont l'objet est de s'appuyer sur des mécanismes du jeu dans des situations d'apprentissage est un outil à développer pour rendre l'e-learning accessible et attractif pour le plus grand nombre.
- Placer au centre de la formation professionnelle les technologies de e-learning et MOOC notamment pour diffuser les compétences et la culture numériques.

Benoît Hamon

Sur 18 propositions numériques, 4 concernent l'emploi et la formation professionnelle.

- Requalifier des « collaborateurs » (Uber) en salariés. Il faut que l'employeur/euse paye ses cotisations sociales, et que ces salariés/ées bénéficient de leurs droits (congés, protection contre les licenciements abusifs). Lutter contre leurs montages d'optimisation fiscale, semblables à ceux utilisés par les autres géants du net (les GAFAs). Refuser que ces entreprises bénéficient de nos services publics sans contribuer à l'impôt.
- Créer un statut unique pour tous les actifs afin de dépasser la distinction entre salariat et travail indépendant. Rendre ce statut plus protecteur selon le degré de vulnérabilité des actifs, à partir du socle commun du droit du travail et de la protection sociale. Améliorer la couverture retraite complémentaire et la couverture accident du travail/maladie professionnelle des indépendants. Équilibrer les prélèvements sociaux afin qu'à revenus égaux, un indépendant et un salarié cotisent du même montant.
- Créer une taxe sur la richesse créée par les robots afin de financer notre protection sociale. Lorsqu'un/e travailleur/euse est remplacé par une machine, la richesse créée bénéficie essentiellement aux actionnaires. Taxer cette richesse – par exemple en lui appliquant des cotisations sociales – pour qu'elle finance prioritairement des mesures telles que le revenu universel plutôt que les dividendes.
- Créer un droit de veto pour les représentants/es des salariés/ées élus au comité d'entreprise sur les grands choix stratégiques dans les entreprises de plus de 2000 salariés/ées. Ce veto pourra porter sur les choix de l'entreprise en termes de délocalisation, de digitalisation, d'utilisation des fonds publics (CICE, CIR), de robotisation ou de fermeture d'usine.

Emmanuel Macron

Sur 85 propositions numériques, 7 concernent l'emploi et la formation professionnelle.

- Nous créons un code du travail digital pour mieux accompagner les PME dans les décisions qu'elles prennent. Parce que la réglementation du travail est souvent trop complexe, un site donnera accès aux PME aux obligations légales et conventionnelles à respecter, ainsi qu'à des conseils fournis par l'administration. Les réponses fournies en ligne seront valables face à cette dernière.
- Nous mettons en place une assurance chômage pour tous, parce que dans un monde qui se transforme, le chômage ne peut plus être un risque contre lequel certains se couvrent à titre individuel, d'autres par des garanties collectives qui se fragilisent. Elle couvrira tous les actifs.
- La majeure partie des contributions actuelles des entreprises pour la formation sera progressivement converti en droits individuels pour les actifs. Chacun pourra s'adresser directement aux prestataires de formation, selon ses besoins. Le système sera simple.
- La majeure partie des contributions actuelles des entreprises pour la formation sera progressivement converti en droits individuels pour les actifs. Chacun pourra

s'adresser directement aux prestataires de formation, selon ses besoins. Le système sera simple.

- Chacun disposera d'une information simple sur les résultats concrets de chaque formation, de chaque accompagnement (retour à l'emploi, impact sur la trajectoire salariale...) car tous les organismes seront soumis à labellisation et obligés d'afficher leurs performances.
- Nous supprimerons la caisse qui gère le Régime Social des Indépendants (RSI) pour l'adosser au régime général, afin que tous bénéficient de la même qualité de service et des mêmes droits. Nous réduirons nettement les charges qui pèsent sur les indépendants (professions libérales, commerçants, artisans, agriculteurs...).
- Demain, chacun pourra connaître en temps réel ses droits. Nous lancerons une application sur smartphone et un site internet où chacun pourra consulter, à chaque instant, l'ensemble des droits qu'il a accumulés et la pension correspondante.

Marine Le Pen

Sur 10 propositions numériques, une concerne l'emploi et la formation professionnelle.

- Créer un secrétariat d'État dédié aux mutations économiques rattaché au ministère des Finances afin d'anticiper les évolutions des formes de travail liées aux nouvelles technologies (ubérisation, robotisation, économie du partage...).
- En coopération avec les secteurs concernés, établir une nouvelle régulation pour préserver une concurrence loyale.

Jean-Luc Mélenchon

Sur 31 propositions numériques, aucune ne concerne l'emploi et la formation professionnelle.